

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 8 décembre 2022

Direction Générale des Services – N° 13.08.2022.215

Objet : Convention entre la Ville de Cléon et la Coopérative Agroécologique M'amrane (commune de Soukh EL KHEMIS au Maroc) et l'Association de Prévention Pour la Région Elbeuvienne (APRE) année 2023 – Approbation

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M.MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mmes DELACOUR Mélanie, HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, TARSIA Rosario, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, M. FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia.

POUVOIRS :

M. BERTHOU Fabrice a donné pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique.

M.ARBI Rachid a donné pouvoir à M. BEAUCOUSIN David.

Mme OMONT Sylvie a donné pouvoir à M. HOUNKPATI Jean-David.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.

M. DABO Infali a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.

M. KIVATA Guy a donné pouvoir à M. LEBALLEUR Frédéric.

Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme LERICHE Evelyne a donné pouvoir à M. BOURREAU Marc.

ABSENTS :

M. DEM Ibrahim.

Mme DENOS Clélia.

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le partenariat existant entre la Ville et la coopérative agroécologique M'Amrane depuis plusieurs années,
- La valorisation de ce partenariat dans le plan d'actions « Territoire Engagé Transition Ecologique » pour lequel la Ville a obtenu la labellisation deux étoiles en janvier 2022.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention entre la Ville de Cléon et la Coopérative Agroécologique Mamrane commune de Soukh EL KHEMIS au Maroc) et l'Association de Prévention Pour la Région Elbeuvienne (APRE) année 2023 - Approbation

Date de transmission de l'acte : 12/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2022

Numéro de l'acte : 13-08-2022-214 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20221208-13-08-2022-214-DE

Date de décision : 08/12/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALLI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

- L'avis favorable de la Commission Culture du 28 novembre 2022.

Depuis de plusieurs années, la coopérative agroécologique « M'amrane », vise à créer et développer un système agroécologique diversifié et productif en mesure d'assurer rapidement les moyens de son auto-développement. A terme, elle devrait permettre, entre autres, une production alimentaire locale et la création d'une école de permaculture.

La commune de Cléon accompagne financièrement ce projet depuis de nombreuses années, en s'inscrivant dans une démarche qui tourne le dos aux idées d'assistance et de dépendance pour, au contraire, encourager et accompagner les projets concertés.

L'Association de Prévention de l'agglomération Elbeuvienne (APRE) assume une partie de la maîtrise d'œuvre du projet partenarial.

La présente convention tripartite est annuelle et s'inscrit dans la continuité des conventions tripartites antérieures qui ont structuré des actions menées en faveur du co-développement. Elle confirme la volonté municipale de soutenir un projet pilote et agroécologique dans un pays en voie de développement, et ce dans la suite des actions menées avec succès.

Cette démarche de solidarité s'inscrit dans le cadre de la compétence des villes en matière de coopération décentralisée, confirmée par l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 7 juillet 2014-art 14 (V). Elle exprime la volonté de notre commune de fonder une solidarité internationale en soutenant un projet socio-économique mené par la coopérative agroécologique M'AMRANE à Souk Lakhmis Dades au Maroc.

Par ailleurs, cette démarche qui revêt un volet transition écologique intéressant est également valorisée dans les actions entreprises par la Ville au titre du Label « Territoire Engagé Transition Ecologique » obtenu en 2022.

Cette convention a donc pour objet de définir les objectifs de ce partenariat ainsi que les rôles, engagements et obligations de chacun des partenaires de ce dispositif : La ville de Cléon, la Coopérative M'amrane et l'APRE.

Elle est conclue pour une durée d'une année, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

C'est cette convention de partenariat, qui est aujourd'hui, soumise au vote du Conseil Municipal de la Ville de Cléon.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la-dite convention pour une durée d'un an et tout acte s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Cléon, le 8 décembre 2022
Le Maire,
Frédéric MARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr



